

DISPENCES & ÉQUIVALENCES

BPJEPS Activités de la Forme



1 – La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée des tests techniques préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X Option « haltérophilie musculation »	X (1)					
Sportif de haut niveau en force athlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X Option « haltérophilie musculation »						
BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	X Option « cours collectifs »	X	X	X			

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs »	X Option « haltérophilie musculation »	X	X	X	X		X
BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »			X	X			
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)					X		
UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention C					X		
UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention D					X		
UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C					X		
UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D						X	
UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C						X	

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
UC6+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C							X
UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D							X
UC6+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D	X quelle que soit l'option	X	X	X	X	X	X
BEES des métiers de la forme	X option cours collectifs	X	X	X	X	X	
BEES expression gymnique et des disciplines associées	X option haltérophilie musculation	X	X	X	X		X
BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	X option haltérophilie musculation	X	X	X	X		X
BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation, éducative, sportive et d'entretien	X uniquement pour l'option « cours collectifs »		X				
CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression »	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobic délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie musculation »						
Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie musculation »						
Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018	X Uniquement pour l'option haltérophilie musculation						
Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie musculation »						X
Brevet fédéral 2 moniteur FFHM* ou « coach haltero » à partir du 19 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie musculation »						X

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 a) option « cours collectifs »	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation »
Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHM FAC* ou par la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie , musculation »						X
Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018F*	X uniquement pour l'option « haltérophilie , musculation »						X
Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce*	X uniquement pour l'option « haltérophilie , musculation »						
Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM*	X (1) option « haltérophilie , musculation »				X(1)		

*BP JEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activité gymniques de la forme et de la force »

*BP JEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

*CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »

*FFG : Fédération française de gymnastique

*UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

*FSCF: Fédération sportive et culturelle de France

*FFHM FAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

*FFHM : Fédération française d'haltérophilie et musculation

*FFForce : Fédération française de force athlétique »

(1) applicable au candidat inscrit dans une session de formation ouverte à compter du 24 juillet 2019 (articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »).